

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2010
20 H 00**

Présents : Yves GAUME - Dominique JEANNIN - Anne-Marie DEROUSSENT - Monique ABRY - Marie-Thérèse BAUER - François BECKER - Véronique BERTIN - Michel GARDES - Jean-Pierre HARZALLAH - Alain JACQUET - Jean-Jacques LANG - Danielle MARTIN- Chantal OTTMANN - Corinne VINEY.

Absents représentés : Isabelle PETITLAURENT (a donné procuration à François BECKER) - Christine BORSOTTI (a donné procuration à Michel GARDES) - Marie-Victoria FREY (a donné procuration à Danielle MARTIN) - Delphine MACCHI (a donné procuration à Yves GAUME).

Absents : Sophie LOBLEIN - Philippe REJONY.

Secrétaire : Véronique BERTIN

* * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Véronique BERTIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2010 est adopté.

- *_* -

Délibération n° 10.11

Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

- décision n° 10.03 : Exposition « Promenons-nous dans les bois »
Tarification des ateliers
- décision n° 10.04 : Tarification « Boum des jeunes »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité,**

prend acte de ce rapport.

Délibération n° 10.12
Objet : Compte de gestion 2009

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Considérant que le compte de gestion 2009 émanant du Receveur Municipal est concordant avec le compte administratif de la commune, le Conseil Municipal **déclare à l'unanimité.**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 10.13
Objet : Compte administratif 2009

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique JEANNIN, Maire-Adjoint, est appelé à délibérer sur le compte administratif 2009 dressé par Monsieur Yves GAUME, Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Adopte et arrête le compte administratif aux chiffres suivants :

Section de Fonctionnement

	<i>CA 2009</i>	<i>Excédent/Déficit 2008</i>	<i>Résultat 2009</i>
Dépenses	2 075 868.82 €		
Recettes	2 113 288.82 €		
Excédent fonctionnement 2009	+ 37 420.00 €		
Excédent reporté 2008		+ 164 322.63 €	
Résultat de clôture 2009			201 742.63 €

Section d'Investissement

	<i>CA 2009</i>	<i>Excédent/Déficit 2008</i>	<i>Résultat 2009</i>
Dépenses	700 542.75 €		
Recettes	561 129.69 €		
Déficit d'investissement 2009	-139 413.06 €		
Déficit reporté 2008		-57 481.72 €	
Résultat de clôture 2009			-196 894.78 €

Délibération n° 10.14

Objet : Affectation du résultat 2009

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le Compte administratif 2009 fait apparaître :

- En fonctionnement :
 - Un excédent de + 201 742.63 €

- En Investissement :
 - Un déficit de - 196 894.78 €
 - Un excédent lié aux reports de + 128 369.19 €
 - ⇒ Soit un besoin de financement de 68 525.59 €

Le résultat de clôture s'établit donc à 133 217.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'affecter la totalité du résultat de clôture en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002.

Délibération n° 10.15

Objet : Vote des taux d'imposition 2010

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des 2 taux de taxes foncières pour l'année 2010 :

- taxe d'habitation : **12,19 %**
- taxe foncière (bâti) : **14,13 %**
- taxe foncière (non bâti) : **26,76 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide de fixer les taux des taxes directes locales comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 10.16

Objet : Budget primitif 2010

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Monsieur Dominique JEANNIN, Adjoint aux Finances donne lecture au Conseil Municipal du budget primitif 2010 qui s'articule comme suit :

Section de Fonctionnement : 2 248 908 €

Section d'Investissement : 1 154 879 €

Soit un budget global de : 3 403 787 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte et arrête le budget primitif 2010 aux chiffres ci-dessus indiqués.

Délibération n° 10.17

Objet : CCAS – Remboursement de frais

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération n°08.74 du 1^{er} septembre 2008, le conseil municipal avait acté la mise à disposition d'un agent communal au CCAS à hauteur de 5 heures hebdomadaires, ainsi que le remboursement des heures de travail correspondantes.

Au vue des missions confiées à l'agent mis à disposition, il convient de porter la durée hebdomadaire consacrée à l'administration du CCAS à 14 heures hebdomadaires, et ce à compter de 2010.

Hormis le remboursement des frais salariaux, il est en outre proposé de refacturer au CCAS les frais d'affranchissement au réel et de facturer un forfait de 100 € relatif aux frais de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **décide**

de porter, à compter de 2010, la durée hebdomadaire consacrée à l'administration du CCAS à 14 heures.

de refacturer au CCAS des frais d'affranchissement au réel et de facturer un forfait de 100 € relatif aux frais de télécommunications.

Délibération n° 10.18

Objet : Création d'un marché municipal

**Dossier présenté par Danielle MARTIN
Conseillère municipale déléguée**

Afin de dynamiser la commune, il est proposé de créer un marché hebdomadaire sur la Place de la mairie qui aura lieu tous les vendredis du 15 avril au 15 octobre, de 16h00 à 19h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **décide**

d'adopter le règlement intérieur ci-annexé,

d'instituer des droits de place obéissant à un mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente,

de fixer le mètre linéaire à 1 € pour les non-abonnés et 0.90 € pour les abonnés,

de charger M. le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Délibération n° 10.19

Objet : ONF : Assiette des coupes de bois pour 2010

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

L'ONF sollicite du Conseil Municipal un avis la destination des coupes de bois au titre de l'exercice 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de l'assiette des coupes de l'exercice 2010 dans les parcelles de la forêt communale n° 4-16-17-21 sud.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente sur pied, par les soins de l'ONF, en bloc des produits de ces mêmes parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2010 dans les parcelles de la forêt communale n° 4-16-17et 21 sud.

d'autoriser la vente sur pied, par les soins de l'ONF, en bloc des produits des parcelles n° 4-16-17et 21 sud

Délibération n° 10.20

Objet : Réfection du Pont rue Leiris – Aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Une expertise menée en 2008 insiste sur la nécessité de procéder à des travaux de réfection importants du pont communal situé rue Leiris. L'opération est évaluée à 52 000 €.

L'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement, a d'ores et déjà notifié à la commune une subvention de 20 %, soit 10 400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter au titre de la réserve parlementaire une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €, ramenant ainsi la participation de la ville à environ 50 %.

Délibération n° 10.21

Objet : CLSH : tarification du séjour à Châtel

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSANT
Maire-Adjointe**

Comme chaque année, un séjour au ski à Châtel est organisé par le CLSH durant les vacances scolaires d'avril 2010. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs suivants :

Aides CAF :

ATL* 1 : 13 € / j x 6 jours = 78 €

ATL* 2 : 9 € / j x 6 jours = 54 €

CLSH : 6 € / j x 6 jours = 36 €

- *ATL : Aide aux Temps Libres*

Catégories	Tarif séjour (€)
Non allocataires	400
Allocataires extérieurs	300
Allocataires extérieurs Q1 (ATL 1)	222
Allocataires extérieurs Q2 (ATL 2)	246
Allocataires Essertois (sans aide CAF)	220
Allocataires Essertois Q1 (ATL 1)	142
Allocataires Essertois Q2 (ATL 2)	166

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de fixer les tarifs ci-dessus proposés.

Délibération n° 10.22

Objet : Redevance d'occupation du domaine public

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'a pas été réactualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SIAGEP auquel adhère la commune, a permis la revalorisation de cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

de revaloriser automatiquement chaque année le montant par l'application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

de fixer la redevance due au titre de 2010 en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 6.18 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Délibération n° 10.23

Objet : Multi-Accueil – Facturation des heures d'adaptation

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT
Maire-Adjointe**

Dans la mesure où les heures d'adaptation ne sont plus comptabilisées pour le calcul du taux de fréquentation, il est proposé de facturer ces heures au tarif de 0.35 € de façon à pouvoir les intégrer au même titre que les autres heures dans le calcul des heures réalisées par la structure. Pour information, 181.50 heures d'adaptation ont été réalisées en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

de facturer les heures d'adaptation au tarif de 0.35 €.

Délibération n° 10.24

Objet : Comenius – Versement d’une subvention à la coopérative de l’école primaire JY Cousteau

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT
Maire-Adjointe**

L’école bénéficie par l’intermédiaire de la commune d’une subvention du dispositif européen « Comenius » pour l’opération « le Développement Durable » d’un montant de 14 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité, décide**

de verser depuis le compte communal 6574 d’une première fraction de cette aide de 2 000 €, sur le compte de la coopérative scolaire de l’école primaire Cousteau.

Questions et informations diverses :

- Chiens errants : Faire un rappel dans le prochain bulletin municipal
- Cœur de village : Rachat par un promoteur (400 000 €)
- Terrain Roveda : Il est demandé à Monsieur quelle suite sera donnée au dossier – Rappel : la commune a été déboutée sur le fond (Dossier en attente)
- Malencontreusement, 1 tract politique a été glissé par un Essertois dans la pile de revues qu’il devait distribuer.

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 22 H

Fait à Essert, le 1^{er} avril 2010

**Yves GAUME
Maire d’ESSERT**

Affiché le : 02/04/2010

